



Organisé par l'Association Française des Vétérinaires
pour Animaux de Compagnie (AFVAC)

Avec le soutien du Syndicat de l'Industrie de la Santé animale (SIMV)
et de la Fédération des Fabricants d'Aliments pour Chiens, Chats,
Oiseaux et autres Animaux Familiers (FACCO).

**Faites connaître et reconnaître vos
innovations 2021 et 2022**

DOSSIER DE CANDIDATURE



innovationveterinaire.com • prixinnovation@afvac.com

AFVAC, 40 Rue de Berri - 75008 Paris • Tél: 01 53 83 91 60



Avec le soutien du Syndicat de l'Industrie de la Santé animale (SIMV) et de la Fédération des Fabricants d'Aliments pour Chiens, Chats, Oiseaux et autres Animaux Familiers (FACCO)



À l'occasion d'AFVAC le Congrès qui se tiendra à Marseille du 1er au 3 décembre prochain, l'Association Française des Vétérinaires pour Animaux de Compagnie (AFVAC) organise en 2022 la cinquième édition des Prix de l'Innovation Vétérinaire avec le soutien du Syndicat de l'Industrie de la Santé animale (SIMV) et de la Fédération des Fabricants d'Aliments pour Chiens, Chats, Oiseaux et autres Animaux Familiers (FACCO).

OBJECTIF

L'objectif de ces prix est de valoriser les entreprises créatrices d'innovations dans le domaine de la santé et du bien-être des animaux de compagnie et de promouvoir ces initiatives innovantes auprès des praticiens vétérinaires.

Les Prix de l'Innovation Vétérinaire sont décernés par les vétérinaires eux-mêmes, utilisateurs et prescripteurs de ces innovations.

CATÉGORIES DES PRIX

Ces innovations concernent 5 catégories distinctes :

Aliments

Cette catégorie comprend les aliments complets ou complémentaires, ainsi que les aliments diététiques (ou à objectif nutritionnel particulier).

Hygiène et confort de l'animal

Cette catégorie « Hygiène et confort » comprend les produits permettant d'améliorer la qualité de vie des animaux de compagnie, en dehors des aliments ou des médicaments déjà définis.

Matériels et dispositifs

Cette catégorie inclut les matériels et les dispositifs à visée chirurgicale, diagnostique et d'entretien des matériels et des locaux.

Médicaments

Seuls les médicaments vétérinaires avec une AMM valable en France peuvent concourir dans cette catégorie.

Vétérinaire augmenté

Cette catégorie inclut les outils et les services connectés ou utilisant l'intelligence artificielle ouvrant sur de nouvelles possibilités ou facilitant aussi bien la pratique vétérinaire, la bonne observance, les relations vétérinaire-animal-proprétaire et le développement durable.

Si vous hésitez sur la catégorie dans laquelle vous pouvez concourir, veuillez nous contacter à l'adresse : prixinnovation@afvac.com

Un autre prix intitulé **Grand Prix de l'Innovation Vétérinaire** récompensera le lauréat le plus innovant de ces cinq catégories.

Le jury se réserve la possibilité d'attribuer d'autres distinctions

PROCÉDURE

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour concourir, l'innovation doit avoir été mise ou prévue d'être mise sur le marché français entre le 1^{er} janvier 2021 et le 31 décembre 2022. Il n'est pas possible de concourir deux fois de suite avec le même dossier et de présenter le même sujet d'innovation dans des catégories différentes.

ENVOI DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature est exclusivement numérique.

Ce dossier précise :

- La catégorie dans laquelle le candidat souhaite concourir (après validation par le jury et concertation en cas de doute),
- Le nom et la raison sociale de l'entreprise,
- Le nom et coordonnées de l'interlocuteur,
- Le nom précis de l'innovation,
- Une courte description (200 signes maximum, espaces compris) destinée à être publiée sur les différents supports de communication, l'application mobile, etc,
- La date officielle de commercialisation sur le marché français,
- La date d'obtention de l'AMM ou de l'extension de l'AMM pour la catégorie Médicaments,
- Une argumentation expliquant en quoi le projet est innovant : 10 000 signes maximum, espaces compris, en fichier word, possibilité de joindre en annexes des visuels, lien vers une vidéo facilitant la compréhension de l'innovation,.

Le jury attend de cet argumentaire que l'innovation soit comparée aux produits ou services déjà existants sur le marché, notamment en termes de composition, de nouveaux usages, de facilité d'usage, de bénéfices supplémentaires par rapport à l'animal, à son propriétaire ou au vétérinaire (ou à l'équipe soignante). Si elles sont disponibles, les **preuves scientifiques** de ces bénéfices (études terrain, étude de cas ou autres données in vitro, in vivo...) sont à résumer dans cet argumentaire ou jointes au dossier,

- Une bibliographie s'il y en a une,
- Les frais de participation, communs aux cinq catégories de

prix, d'un montant de 700€ HT ou 200€ HT (tarif start-up pour une société de moins de 30 mois au moment de la candidature. Extrait Kbis à produire avec votre dossier de candidature) par dossier soumis sont à joindre au dossier de candidature.

Les dossiers de candidature, accompagnés du règlement des frais de participation doivent être adressés impérativement au plus tard **le 26 septembre 2022** pour la catégorie Médicaments et **le 3 octobre 2022** pour les autres catégories à l'adresse : prixinnovation@afvac.com

À réception du dossier de candidature et du règlement des frais, un accusé réception du dossier sera communiqué à la personne responsable du dossier.

COMPOSITION DU JURY

Le jury est composé de neuf personnalités vétérinaires :

- 1 personnalité vétérinaire intéressée par l'innovation,
- 1 enseignant(e) des écoles vétérinaires dans le domaine des animaux de compagnie,
- 1 adhérent(e) AFVAC,
- 1 représentant de la profession,
- le/la président(e) du comité scientifique du congrès AFVAC de l'année,
- 4 personnalités du comité d'organisation de l'AFVAC.

SÉLECTION DES DOSSIERS : DEUX ÉTAPES

Recevabilité des dossiers dans la catégorie souhaitée

Les entreprises sont informées de la recevabilité ou non de la candidature de leur innovation dans la catégorie souhaitée au fur et à mesure de la réception des dossiers et au plus tard le 26 septembre 2022 pour les dépôts tardifs dans la catégorie Médicament vétérinaire et le 3 octobre 2022 pour les autres catégories. En cas de non-recevabilité de la candidature, celle-ci sera motivée et les frais d'inscription restitués.

L'innovation dont le dossier est estimé recevable dans la catégorie souhaitée accède au statut de « **candidat** » dans cette catégorie et peut se prévaloir de ce statut et l'utiliser dans sa communication, en particulier lors du congrès AFVAC 2022.

Nouveauté 2022 : l'AFVAC communiquera aux vétérinaires, via la presse et les réseaux professionnels, la liste des candidats aux cinq catégories des Prix de l'Innovation Vétérinaire 2022.

Sélection des dossiers pour le vote final

Trois candidats sont sélectionnés dans chaque catégorie.

Cette sélection est faite par le jury qui examine notamment et selon les catégories :

- L'intérêt de l'innovation: pour le praticien, l'équipe soignante, le propriétaire et l'animal,

DÉSIGNATION DES LAURÉATS

Les innovations sélectionnées seront présentées, par catégorie, sous forme de posters dans un espace dédié dans l'exposition commerciale et sur l'appli mobile d'AFVAC le Congrès.

Les « favoris » sont invités à produire une courte vidéo de présentation de leur produit d'une durée de 1mn 30. Ces vidéos sont destinées à être diffusées en boucle sur un écran au niveau des posters pendant toute la durée du congrès.

Les « favoris » sont également encouragés à présenter la vidéo de leur produit sur leur stand pendant la durée du congrès.

Ces innovations seront soumises exclusivement au vote électronique des congressistes vétérinaires et étudiants (via l'appli Afvac 2022), pendant toute la durée du congrès du **jeudi 1er décembre 9 h au samedi 3 décembre 2022 11h**, heure à laquelle le scrutin sera clos.

Une signalétique « FAVORI Prix Innovation Vétérinaire » vous sera remis à l'ouverture de l'exposition commerciale du congrès pour affichage sur votre stand.

Il est important d'inciter le maximum de vétérinaires et étudiants vétérinaires à voter. Dans ce but, des lots pourront être tirés au sort parmi les votants.

- L'ouverture sur un nouveau domaine.

Une information concernant les candidatures sélectionnées et non sélectionnées sera adressée au plus tard le **3 octobre 2022** pour la catégorie Médicament et le **17 octobre 2022** pour les autres catégories.

Les innovations sélectionnées par le jury accèdent au statut de « **favori** » dans leur catégorie et peuvent se prévaloir de ce statut et l'utiliser dans leur communication. Un kit média « Favori » leur sera proposé à cet effet.

Les entreprises dont l'innovation est sélectionnée doivent fournir un poster de présentation de leur innovation qui sera exposé dans un espace dédié dans l'exposition commerciale du congrès AFVAC à Marseille du 1 au 3 décembre 2022.

Dans la catégorie Médicaments, le code de la santé publique impose que ces posters soient déposés auprès de l'ANMV. C'est la raison pour laquelle la date d'annonce de sélection dans cette catégorie est avancée au 1er octobre 2022.



Exemple de pastilles CANDIDAT et FAVORI remises en 2021

Après clôture du vote, le jury se réunit pour délibérer.

- Le jury prend connaissance du décompte du scrutin de chaque catégorie et entérine les résultats après vérification de leur validité. **Un seul prix sera décerné par catégorie.**
- Le jury délibère puis vote pour l'attribution du **Grand Prix de l'Innovation 2022** considérée comme la plus innovante parmi les cinq lauréats.
- Le jury se réserve par ailleurs la possibilité d'attribuer d'autres distinctions.

Proclamation des résultats et remise officielle des prix

La proclamation des résultats et la remise des Prix de l'Innovation vétérinaire AFVAC 2022 et du Grand Prix de l'Innovation Vétérinaire 2022 auront lieu sur l'exposition commerciale du congrès le samedi 3 décembre 2022 à 13h.

Les lauréats pourront se prévaloir de ce prix dans leur communication par un kit média spécifique fourni par l'AFVAC.

Merci d'adresser vos dossiers au plus tard le 26 septembre 2022 pour la catégorie Médicaments et le 3 octobre 2022 pour les autres catégories à l'adresse: prixinnovation@afvac.com



Avec le soutien du Syndicat de l'Industrie de la Santé animale (SIMV)
et de la Fédération des Fabricants d'Aliments pour Chiens, Chats, Oiseaux
et autres Animaux Familiers (FACCO)



FICHE DE PARTICIPATION

Raison sociale de l'entreprise:

Personne responsable du dossier:

Nom:

Fonction:

Tél.:

E-mail:

Catégorie dans laquelle le candidat souhaite concourir (cases à cocher)

- Prix de l'Innovation Vétérinaire catégorie « **Aliments** »
- Prix de l'Innovation Vétérinaire catégorie « **Hygiène et confort de l'animal** »
- Prix de l'Innovation Vétérinaire catégorie « **Matériels et Dispositifs** »
- Prix de l'Innovation Vétérinaire catégorie « **Médicaments** »
- Prix de l'Innovation Vétérinaire catégorie « **Vétérinaire augmenté** »

Nom de l'innovation:

Courte description de l'innovation
(200 signes max):

.....

Date de commercialisation sur le marché français :

Date d'AMM ou de l'extension de l'AMM pour les médicaments:

Argumentation expliquant en quoi le projet est innovant (10 000 signes espaces compris + Possibilités d'annexes facilitant la compréhension de l'innovation (éventuellement lien vers une vidéo))

Date:

Signature:

Tout dossier incomplet et/ou non accompagné du montant de l'inscription ne sera pas retenu.

Merci d'adresser vos dossiers au plus tard le 26 septembre 2022 pour la catégorie Médicaments et le 3 octobre 2022 pour les autres catégories à l'adresse: prixinnovation@afvac.com



Avec le soutien du Syndicat de l'Industrie de la Santé animale (SIMV)
et de la Fédération des Fabricants d'Aliments pour Chiens, Chats, Oiseaux
et autres Animaux Familiers (FACCO)



FRAIS DE PARTICIPATION

Je verse à ce jour un montant de 700€ ou 200€ (tarif start-up*) par virement bancaire, en indiquant impérativement sur les ordres de virement la mention expresse suivante: «Règlement sans frais pour le bénéficiaire»

*tarif start-up: Existence de la société de moins de 30 mois au moment de la candidature. Extrait Kbis à produire avec votre dossier de candidature

BANQUE	GUI-CHET	N° DE COMPTE	CLÉ	MOTIF	DOMICILIATION	N°INTRACOMMUNAUTAIRE
30004	00804	00022636562	36	PRIX INNOVATION VÉTÉRINAIRE 2022	BNP PARIBAS ÉLYSÉES Hausmann entreprise (00819)	FR 13 321 592 000 31
IBAN : FR76 3000 4008 0400 0226 3656 236						

Date:

Signature:

Tout dossier incomplet et/ou non accompagné du montant de l'inscription ne sera pas retenu.

Merci d'adresser vos dossiers au plus tard le 26 septembre 2022 pour la catégorie Médicaments et le 3 octobre 2022 pour les autres catégories à l'adresse: prixinnovation@afvac.com



Avec le soutien du Syndicat de l'Industrie de la Santé animale (SIMV)
et de la Fédération des Fabricants d'Aliments pour Chiens, Chats, Oiseaux
et autres Animaux Familiers (FACCO)



POSTER DE PRÉSENTATION

Cahier des charges

- Format A0 portrait obligatoire (118,9 cm hauteur x 84,1 cm large)
- Impression à fournir sur carton plume 3 mm d'épaisseur conseillée

Rendez-vous mercredi 30 novembre entre 14h et 17h au commissariat général du Congrès national AFVAC situé à l'accueil du Palais des événements du Parc Chantot pour l'installation de vos posters.

L'AFVAC fournira les supports d'accroche.

Si vous souhaitez conserver votre poster à l'issue du Congrès, nous vous invitons à le récupérer directement dans l'espace dédié samedi 3 décembre à 17h30.

VIDÉO DE PRÉSENTATION

Cahier des charges

- Vidéo d' une minute 30 maximum
- Format vidéo MP4 ou AVI

Cette vidéo devra être adressée par mail à classade@afvac.com au plus tard le lundi 14 novembre pour permettre d'assurer le montage d'une seule vidéo destinée à être projetée pendant le congrès.

Tout dossier incomplet et/ou non accompagné du montant de l'inscription ne sera pas retenu.

Merci d'adresser vos dossiers au plus tard le 26 septembre 2022 pour la catégorie Médicaments et le 3 octobre 2022 pour les autres catégories à l'adresse: prixinnovation@afvac.com